



Patrick Louis

Lyon, le 18 mars 2009

Madame, Monsieur,

En tant qu'acteurs majeurs du monde vitivinicole provençal, vous êtes les premiers concernés par l'évolution de la réglementation européenne et notamment de l'organisation commune du marché (OCM) vitivinicole.

Elu représentant français au Parlement européen depuis 2004, je me suis attaché à faire comprendre au sein de l'Union que l'on ne peut pas séparer les métiers du vin de leurs dimensions culturelles et de terroir -qui sont souvent l'élément clé de leur réussite- ni les sacrifier sur l'autel d'une certaine conception de la libre concurrence.

En juillet 2007, dans le cadre de la réforme de la PAC, une proposition initiale catastrophique de la Commission, concernant le secteur vitivinicole était soumise à l'aval du Parlement européen : fin des restrictions de plantation, prime à l'arrachage volontaire, suppression de l'enrichissement par adjonction de sucre ou extension des pratiques œnologiques sur la base de ce qui se fait à l'international, toute la réforme était orientée comme le serait une dérèglementation massive d'un secteur classique qui n'aurait ni spécificité culturelle, ni exigence qualitative.

Suite au travail de la Commission Agriculture du Parlement européen, une deuxième mouture a été adoptée par les ministres européens de l'agriculture le 19 décembre 2007. Ainsi, si les droits de plantation sont finalement maintenus jusqu'en 2018 et les arrachages de vignes limités à 175.000 hectares sur trois ans, des menaces majeures restent en substance.

- L'encadrement de la **production** des vins sans indication géographique (vins de table) est supprimé. La proposition ne distingue plus les vins sans indication géographique et les vins avec indication géographique. Une exacerbation de la concurrence par l'offre est à prévoir, ce qui entraînera une baisse de la qualité et au final, provoquera l'effondrement général des prix.
- La Commission entend libéraliser **l'étiquetage** à l'échelle européenne pour répondre au besoin d'information des consommateurs. Les vins de table pourront dès lors mentionner le millésime et le cépage, ils pourront s'appeler « vin » et non plus seulement « vin de table », autant de valorisation qui créera la confusion dans l'esprit du consommateur.

LYON  
34 rue Pasteur  
69 007 Lyon

STRASBOURG  
Parlement Européen  
Allée du printemps BP 1024  
67 070 Strasbourg

BRUXELLES  
Parlement Européen  
Rue Wiertz  
B.1047 Bruxelles BELGIQUE

Tel: 04 37 28 92 62  
Fax: 04 37 28 50 46

Tel: 03 88 17 59 61  
Fax: 03 88 17 99 61

Tel: 032 (0)228 45 961  
Fax: 032 (0)228 49 961

- Suite à la situation ubuesque où à peine 15 millions d'euros servaient à financer la promotion des vins, alors que 500 millions d'euros étaient affectés à leur destruction, la réforme révisé sa stratégie de **promotion**, et alloue 120 millions d'euros pour la promotion dans les pays tiers, et seulement 3 millions d'euros sur le marché intérieur, alors que la Communauté européenne représente 67% du marché mondial de la consommation de vin.

Ces changements règlementaires, qui avaient débuté le 30 juin 2008 avec l'arrachage, s'appliqueront dès le 1<sup>er</sup> août 2009, date de la réorganisation des vins en deux catégories, celles avec indication géographique qui incluront AOC et vins de pays, et celle sans indication géographique à destination des vins de tables.

Au non de la libre concurrence, les secteurs d'appellation d'origine devront abandonner toute forme de contingentement, par quota ou droits de plantation, alors que la maîtrise de la production a contribué à leur développement et à leur succès. Tout l'enjeu du monde vitivinicole sera de faire admettre d'ici là que les produits de terroirs ne pourront pas survivre à un marché totalement dérèglementé.

Il est également urgent de **défendre le procédé de vinification du vin rosé utilisé en France**, qui fait de nos vins un vin de qualité, reconnu à travers le monde. Premier producteur mondial de rosé avec 29% de parts de marché en 2006, quelle place aurons nous bientôt dans un marché européen et mondial ouvert à la concurrence agressive de rosés artificiels à bas coût, provoquant tour à tour la chute des prix et l'agonie des AOC ?

Le ministère de l'Agriculture français a approuvé à Bruxelles le projet de règlement autorisant le coupage du vin blanc avec le vin rouge pour créer du rosé artificiel, le 27 janvier dernier, mais la décision définitive sera prise le 27 avril. Tout se jouera dans les prochains jours.

Dès aujourd'hui, **je mets donc en place une pétition (ci-jointe) afin de dénoncer ce règlement sur le coupage des vins. Vous pouvez également compter sur moi pour monter une opération de « lobbying de la dernière chance » avant le 18 avril, suite à notre rencontre le 6 avril au Château Reillanne, au Cannet des Maures (83).**

Je reste à votre disposition pour toute action et compte sur votre mobilisation pour protéger le vin français, réalité économique qui nous lie à nos terroirs et symbole culturel qui porte haut et loin l'excellence française!

**Patrick LOUIS**

Député français au Parlement européen



Avec  
Philippe de Villiers et Frédéric Nihous  
**MPF et CPNT**

Monsieur le Ministre,

Les producteurs de vin rosé sont aujourd'hui très inquiets par les projets de réglementation européenne permettant entre autres, le coupage des blancs et des rouges pour obtenir du "rosé".

Outre l'absence de reconnaissance du travail et du savoir faire spécifique à l'élaboration du vin rosé, ce projet, contraire en bien des points à nos traditions œnologiques, mettra en péril de nombreux emplois dans notre région, conséquence inévitable de l'afflux sur le marché de ces vins.

Craignant une baisse globale de la qualité des vins "rosé", craignant également qu'un simple étiquetage différent ne soit pas suffisant pour éclairer le choix du consommateur, nous demandons que la France, par votre intermédiaire rejette fermement et définitivement ce projet le 18 avril.

à ....., le ... / ... / 2009

Nom, prénom : .....

Adresse : .....CP : .....

Ville : .....

courriel : .....@ .....

Profession : .....

Signature :

Pétition a renvoyer par courrier à  
**Patrick Louis, 34, rue Pasteur 69007 LYON**

Signez en ligne sur [www.libertas2009.fr](http://www.libertas2009.fr)